Lutter contre l’isolement social des personnes âgées

La lutte contre l’isolement social est une démarche de prévention portée par le Conseil départemental du Gard. Découvrez-en les différents aspects ...

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

L’isolement social est la situation dans laquelle se trouve une personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. La lutte contre l’isolement social est avant tout une démarche de prévention de la perte d’autonomie car réduire les risques liés à l’isolement social, c’est donner à chacun la possibilité d’avancer en âge dans de bonnes conditions et le plus longtemps possible chez soi. Le Conseil départemental soutient l’association MonaLisa (pour MObilisation NAtionale contre L’Isolement social des Agés) Gard depuis sa création. L’association compte 240 bénévoles constitués en 26 « équipes citoyennes » qui repèrent, font des visites de courtoisie, des actions de socialisation (sortie, atelier…) et qui accompagnent dans la durée avec comme principal objectif de recréer du lien social de proximité.

Pour qui ?

Pour toute personne âgée de + de 65 ans qui ressent une sensation d’isolement, suite au décès d’un conjoint, d’un accident, d’un déménagement ou de l’éloignement de leurs enfants et petits-enfants.

Un aidant ou une personne proche de la personne âgée peut aussi alerter sur sa situation.

Comment en bénéficier ?

Pour savoir s’il existe une équipe citoyenne près de chez vous, consultez la page https://www.monalisagard.com/equipes-citoyennes ou contactez directement MonaLisa

S’il n’existe pas d’équipes citoyennes sur votre territoire, rapprochez-vous du Service territorialisé de l’Autonomie (STA) de la Direction de l’autonomie des personnes du Conseil départemental selon votre secteur géographique de résidence. Il vous renseignera sur les actions de lien social et de lutte contre l’isolement le plus proche de chez vous.

Qui contacter ?

- **MonaLisa Gard**

  Contact : 07 68 79 20 59 – monalisa.gard@gmail.com

  ou le Service territorialisé de l'Autonomie de votre zone de résidence (ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h)

- **STA Grand Nîmes**
  Contact : 04 66 05 42 50 – daut-sta.nimes@gard.fr

  176 boulevard du Président Salvador Allende – 30000 NIMES

- **STA Cévennes Aigoual**
  Contact: 04 66 43 87 94 – daut-sta.ales@gard.fr

  5 rue de Bougès – 30000 Alès

- **STA Uzège Gard Rhodanien**
  Contact : 04 66 33 30 96 – daut-sta.ugr@gard.fr

  19 rue du 19 mars 1962 – 30200 Bagnols sur Cèze

- **STA Camargue Vidourle**
  Contact : 04 66 35 78 26 – daut-sta.vauvert@gard.fr

  9 avenue Maurice Privat – 30600 Vauvert

Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi
- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76